



# Appel à projet Passeurs d'images en région Bretagne # Année 2020

Cet appel à projet s'adresse à toute structure ou collectivité désireuse de mettre en place un projet pouvant s'inscrire dans le cadre du dispositif *Passeurs d'images* pour l'année 2020.

## 1) Préambule : Organisation du dispositif au niveau national et régional

### 1.1 Dispositif interministériel

---

*Passeurs d'images* est un dispositif interministériel à l'initiative du Ministère de la culture, du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Le dispositif est soutenu en Bretagne par la Direction régionale des affaires culturelles Bretagne (DRAC) et le Conseil Régional de Bretagne.

*Passeurs d'images* est un dispositif d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale, mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville et dans les territoires éloignés d'une offre ou de pratiques cinématographiques et audiovisuelles. *Passeurs d'images* consiste à la mise en place, **hors temps scolaire**, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, **prioritairement les jeunes**, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuelles.

**Il allie deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique, mises en œuvre de manière privilégiée avec la salle de cinéma, quand elle existe.**

### 1.2 Comité de pilotage régional

---

Le cadre et les orientations régionales du dispositif *Passeurs d'images* sont fixés au sein d'un **comité de pilotage**, et mis en œuvre par la coordination régionale. Le comité de pilotage est composé des représentants de l'État en Région (Préfecture, DRAC, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), de la coordination régionale UFFEJ Bretagne, du Conseil Régional, ainsi que des membres du comité de sélection comprenant des représentant·e·s des Directions Départementales de la Cohésion Sociale, des salles de cinéma, d'une coordination *Passeurs d'Images* d'une autre région.

## 2) Critères de sélection des projets Passeurs d'Images en Bretagne

Dans le cadre du [protocole interministériel Passeurs d'images](#), et des axes définis par le comité de pilotage régional, les critères pris en compte lors de la lecture des dossiers sont :

### 2.1 Publics :

Jeunes de 12 à 25 ans, hors temps scolaire, issus des territoires prioritaires en zones rurales ou politique de la ville

### 2.2 Territoires concernés :

Les dossiers présentant des actions dans ces territoires prioritaires seront examinés en priorité.

**Voir la liste page 5**

### 2.3 Type de projets :

Les projets présentés doivent comporter obligatoirement trois axes et concerner les mêmes jeunes:

- la diffusion de films de type Art et essai, dans une salle de cinéma quand cela est possible, ou en plein air.
- la pratique, conduite par des intervenants professionnels du cinéma ou de l'audiovisuel, non permanents des structures, sous la forme de :  
ateliers de réalisation,  
ateliers de programmation,  
parcours en festivals de cinéma, (parcours dédié aux jeunes avec des programmations ,  
rencontres, ateliers le cas échéant adaptés)  
projets innovants liés aux nouvelles technologies ...  
etc ...
- la rencontre avec des artistes ou des professionnels de l'image et du son, qui peut avoir lieu en lien avec l'atelier de pratique ou autre (projection – débat, rencontre dédiée ...).

La cohérence des actions entre elles sera examinée.

Les projets peuvent comporter des actions complémentaires, telles que la formation des médiateurs / trices par exemple.

Les structures candidatant plusieurs années de suite doivent renouveler leurs intervenant·e·s.

### 2.4 Partenariat et mutualisations :

Le comité de sélection portera une attention particulière aux projets mutualisés avec d'autres porteurs ou d'autres lieux culturels.

Si le projet est porté par une structure culturelle, la coopération avec une structure du champ social/ jeunesse est essentielle pour l'accompagnement des jeunes.

Si le projet est porté par une structure du champ social et / ou jeunesse, la coopération avec une structure culturelle est essentielle pour la réalisation du projet.

Il est également bénéfique pour les projets de penser des partenariats avec d'autres structures culturelles du territoire (festivals, salles de cinéma, scènes labellisées, écoles de musique, médiathèques etc.).

### 2.5 Durée des projets :

Les projets doivent s'inscrire sur la durée en 2020, ils peuvent également être annuels ou pluriannuels.

## 3) Passeurs d'images : apports et engagements réciproques

### 3.1 Actions complémentaires régionales proposées par la coordination pour les jeunes et les structures porteuses

---

La coordination régionale, l'UFFEJ Bretagne :

- accompagne, oriente les porteurs de projets avant le dépôt de leur demande.
- met en place une formation / regroupement régional par an (habituellement en juin) qui contribue à la mise en réseau des acteurs et au développement général du dispositif sur la région.
- Propose de participer à la formation *Questions de jeunesse*, mise en place par Côte Ouest et la DRJSCS, en partenariat avec l'UFFEJ.
- propose plusieurs actions culturelles complémentaires pour les jeunes : parcours en festival, rencontre de jeunes, programme de courts-métrages *Questions de Jeunesse*, Séance régionale de films d'ateliers Passeurs d'Images / Journée des jeunes, **voir page 6-7** .

### 3.2 Soutiens financiers et humains:

---

Les structures retenues :

- bénéficient pour leur projet d'une aide du Ministère de la culture- DRAC Bretagne (pas plus de 50 % du coût global du projet).
- bénéficient d'un accompagnement de la coordination régionale pour le montage de leurs projets.
- peuvent bénéficier d'un soutien financier et/ou humain de la coordination régionale pour les actions complémentaires régionales, **voir page 6-7**.
- font partie du réseau régional et national Passeurs d'Images.

Elles s'engagent :

- à mentionner le dispositif *Passeurs d'images* et ses financeurs sur tous les supports relatifs à l'action, y compris dans les génériques de films d'atelier. Les mentions, logos et cartons de génériques sont téléchargeables à cette adresse : <http://uffejbretagne.net/passeurs-dimages/le-dispositif/>.
- à communiquer régulièrement les informations sur leurs projets à la coordination régionale.
- à participer au regroupement régional.

## 4) Pièces du dossier et envoi

### 4.1 Pièces à remplir et renvoyer :

- Formulaire Cerfa n° 12156\*05 de demande de subvention : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>  
Dans le formulaire Cerfa, précisez : le type d'action mise en place, les dates, le nom des intervenant·es, le volume horaire de l'action, le nombre de participants prévus, les actions régionales complémentaires auxquelles vous souhaitez participer, vos partenaires du champ social / jeunesse / culture.
- Le CV des intervenant·es pressenti·es pour votre projet.
- Pour les structures ayant perçu une subvention au titre de Passeurs d'Images l'année précédente, un bilan des actions réalisées doit être envoyé à la DRAC les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Formulaire Cerfa n°15059\*02 – compte rendu financier de subvention : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- Dans le cadre de la réalisation du bilan national Passeurs d'Images, la coordination régionale sera amenée à vous demander des éléments de bilan, quantitatifs et qualitatifs, à la fin de l'année.

### 4.2 Envoi du dossier

Vous êtes invité·e à compléter le dossier cerfa de manière la plus précise possible. Vous pouvez ajouter autant d'éléments que nécessaires pour la bonne compréhension de votre projet. La coordination régionale de Passeurs d'Images est à votre disposition pour toute question relative à l'appel à projets.

**15 septembre 2019 au plus tard, prise de contact par simple mail** avec la coordination régionale et/ou envoi d'une note d'intention. Celle-ci examinera avec vous la pertinence de votre projet au regard de *Passeurs d'images* et, le cas échéant, vous aidera à développer le projet avant le dépôt définitif de votre dossier.

**30 novembre 2019 : date limite du dépôt définitif des dossiers.** Les dossiers seront examinés par le comité de sélection fin janvier 2020. Il est absolument nécessaire d'avoir pris contact avec la coordination régionale au préalable pour l'accompagnement de votre dossier.

**Les dossiers doivent être envoyés par mail et courrier postal à la DRAC et à la coordination régionale :**

**UFFEJ Bretagne-** Coordination régionale *Passeurs d'images*  
Laurence Dabosville : tél : 02 96 61 11 76 – : [uffejbretagne@gmail.com](mailto:uffejbretagne@gmail.com)  
Adresse : 18 rue Abbé Vallée, 22000 Saint-Brieuc.

**Ministère de la culture - DRAC Bretagne**  
**Service Cinéma et audiovisuel**

Aurore Wakselman, Conseillère musiques actuelles et éducation à l'image  
Sylvie Chotard, Assistante : tél : 02 99 29 67 97 – mail : [sylvie.chotard@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.chotard@culture.gouv.fr)  
Adresse : 6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 Rennes cedex.

## 5) Territoires prioritaires

Les projets situés sur les territoires suivants seront examinés en priorité.

### Quartiers prioritaires de la Politique de la ville

<p><u>Côtes d'Armor</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lannion : Ar Santé-Les Fontaines, Ker Huel</li> <li>Ploufragan : Iroise</li> <li>Saint-Brieuc : Croix St Lambert-Ville Oger, Le Plateau-Europe-Balzac, Point du jour</li> <li>Dinan : La Fontaine des Eaux</li> </ul>	<p><u>Finistère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concarneau : Kerandon</li> <li>Quimper : Kermoisan</li> <li>Brest : Keredern, Pontanézen, Kerourien, Kérangoff Loti, Bellevue, Lambézellec Bourg, Queliverzan Pontaniou</li> </ul>
<p><u>Ille-et-Vilaine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saint-Malo : La Découverte</li> <li>Rennes : Villejean, Les Clôteaux-Champs Manceaux, Maurepas, Le Blossne, Cleunay</li> <li>Redon : Bellevue</li> </ul>	<p><u>Morbihan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Auray : Gumenen Goaner- Parco Pointer</li> <li>Hennebont : Kennedy, Kergohic, Kerihouais</li> <li>Lanester : Centre ville Kerfrehour</li> <li>Lorient : Kervenane Nord, Polygone Frebault, Bois du Château, Kerguillette Petit Paradis</li> <li>Vannes : Kercado, Ménimur</li> </ul>

### Territoires prioritaires de l'éducation artistique et culturelle\*

#### **Côtes d'Armor**

<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Loudéac communauté – Bretagne Centre</li> <li>CC Lamballe Terre et Mer : communes de Trédias, Trémur, Sévignac, Rouillac, Ereac et Lanrelas</li> <li>CC Lannion-Trégor Communauté : communes de Plouaret, Tonquedec, Vieux marché, Trégrom, Plounérin, Plounevez-Moedec, Loguivy-Plougras et Plougras.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Kreiz-Breizh</li> <li>CC Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération : communes au sud de Guingamp, Guingamp inclus</li> <li>CC Dinan Agglomération, exceptées les communes de Saint-Pôtan, Ruca, Saint-Cast-Le-Guildo, Erquy, Matignon, Plevenon et Fréhel</li> </ul>
---	--

#### **Finistère**

<ul style="list-style-type: none"> <li>CA Morlaix communauté</li> <li>CC Cap Sizun – Pointe du Raz</li> <li>CC Pleyben-Chateaulin-Porzay</li> <li>CC Haute Cornouaille</li> <li>CC Douarnenez Communauté</li> <li>CC Haut Pays Bigouden</li> <li>CC Pays Bigouden Sud</li> <li>CC Pays de Landerneau Daoulas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Pays de Landivisiau</li> <li>CC Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes</li> <li>CC Pays des Abers</li> <li>CC Haut Léon Communauté</li> <li>CC Monts d'Arrée Communauté</li> <li>CC Poher Communauté</li> <li>CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime</li> <li>Les territoires îliens</li> </ul>
---	--

#### **Morbihan**

<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Arc Sud Bretagne</li> <li>CC Centre Morbihan Communauté</li> <li>CC Belle Ile en mer</li> <li>CC de l'Oust à Brocéliande Communauté</li> <li>Redon Agglomération (56)</li> <li>CC Ploërmel Communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Pontivy Communauté</li> <li>CC Questembert communauté</li> <li>CC Roi Morvan Communauté</li> <li>Communes de Bubry, Languidic, Quistinic, Inguiniel, Plouay, Trédion, Groix, Houat et Hoëdic</li> </ul>
--	---

#### **Ille-et-Vilaine**

<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Pays de Dol Mont-Saint Michel Communauté</li> <li>CC Pays de Bretagne romantique</li> <li>CC Couesnon – Marches de Bretagne</li> <li>CC Fougères Communauté</li> <li>CC Pays de la Roche aux Fées</li> <li>CC Bretagne Porte de Loire Communauté</li> <li>Redon Agglomération (35)</li> <li>CC Saint Méen Montauban</li> <li>CC Vitré Communauté dans sa partie sud autour de La Guerche de Bretagne (communes rattachées au collège de la Guerche de Bretagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC Vallons de Haute Bretagne Communauté : communes de Val d'Anast, St Seglin, Comblessac, Les Brulais, Loutehel, Bovel, Mernel, La Chapelle Bouëxic, Lohéac et Guipry-Messac.</li> <li>CC Brocéliande : communes de Paimpont, Plélan le Grand, Maxent</li> <li>Saint Malo Agglomération : communes rattachées au REP de Dol de Bretagne : Miniac Morvan, Plerguer, St Guinoux, Le Tronchet.</li> </ul>
--	---

(CC : Communautés de communes / CA : Communauté d'Agglomération)

\* Liste définie à partir des diagnostics des différents services de l'État en Bretagne et des Collectivités territoriales de Bretagne (Région, Départements, Métropoles), dans le cadre des comités de suivi départementaux.

## 6) Actions complémentaires régionales

### 6.1 Regroupement régional et formation(s)



#### # La coordination régionale organise un regroupement régional à l'année, au mois de mai ou juin.

Il vise à réfléchir et échanger sur nos pratiques au sein du réseau, mettre en lumière des problématiques d'éducation à l'image ou des animations spécifiques.

**L'inscription à Passeurs d'Images implique la participation de votre structure au regroupement régional. Vous êtes également invité(e)s à inciter vos partenaires socio-culturels locaux à vous accompagner.**

La date et le lieu précis vous seront confirmés ultérieurement.

# La coordination régionale vous invite à participer à la formation *Questions de Jeunesse*, organisée par Côte Ouest pendant le Festival européen de films courts de Brest, en partenariat avec la DRJSCS et l'UFFEJ.

Organisée début/mi novembre, la formation permet de découvrir le programme de courts métrages Questions de Jeunesse, puis de travailler en ateliers sur les méthodes et outils d'accompagnements du programme auprès des jeunes, avec des animateurs et jeunes en services civiques issus de toute la région.

### 6.2 Prolongements culturels complémentaires pour les jeunes

La coordination régionale vous propose de vous inscrire, en complément du projet que vous déposez, dans les actions suivantes.

#### # Séance régionale de films d'ateliers et rencontre de jeunes Passeurs d'Images



##### 1<sup>er</sup> dimanche des vacances de la Toussaint, à Pléneuf Val André (22)

Séance régionale de restitution des films d'ateliers, échanges entre jeunes, ateliers de pratique et jeux de société autour du cinéma.

L'Œil Vagabond est un festival dédié à la découverte du cinéma, à la pratique et l'expérience ludique des images et des sons. La période, en fin d'année, nous permettra de disposer d'une majorité des films réalisés dans l'année au sein de Passeurs d'Images.

##### **Conditions:**

Transport à la charge des structures

La coordination régionale Passeurs d'Images prend en charge les pass festivals, coûts d'ateliers, et le pique-nique pour les participant-e-s.

## # Programme de courts-métrages « Questions de Jeunesse »



L'UFFEJ et le dispositif Passeurs d'Images en Bretagne s'associent au projet « Questions de Jeunesse », coordonné par l'association Côte Ouest en collaboration avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Ce projet est né pour répondre aux besoins des professionnels de la jeunesse et animateurs qui veulent, en s'appuyant sur une proposition culturelle, **créer un temps de partage et d'échange autour de sujets de société**, parfois difficiles à aborder dans un cadre collectif. Le court métrage est apparu comme un excellent moyen pour **favoriser la prise de parole et le débat** au sein d'un groupe. Nous proposons donc un programme de films pensé pour les jeunes, à partir de 14 ans, sur des problématiques les concernant et permettant de poursuivre le débat suite à la séance. Présenté lors du Festival Européen du Film Court de Brest, il est accompagné d'un livret pédagogique pour aider à sa diffusion.

Conditions : 85€ TTC pour les salles de cinéma (DCP), 50€ TTC pour les salles de spectacle, espaces jeunes, médiathèques. Plus de détail : <https://www.filmcourt.fr/Questions-de-Jeunesse-84.html>

## # Parcours aux Rencontres documentaires de Mellionnec (22)



### Dernier week-end de juin.

Passeurs d'Images en Bretagne vous invite à mobiliser des jeunes pour une journée ou un week-end d'immersion aux Rencontres Documentaires de Mellionnec.

Au programme : Projections de films, yourte à sons, rencontre de professionnels.

Conditions : Les frais de transport et de nourriture sont à la charge des structures. Un hébergement est possible sur place en tente ou au camping du Bois du Barde. La coordination régionale prend en charge les pass festival, dans la limite des places disponibles.

## # Parcours au Festival Travelling de Rennes (35)



### 15-16 février ou 22-23 février (la date sera précisée ultérieurement)

Passeurs d'Images en Bretagne vous invite à mobiliser des jeunes pour un week-end d'immersion au festival Travelling de Rennes. L'édition 2020 aura pour thème le cinéma libanais.

Au programme : Projections de films, rencontre de professionnels.

Conditions : Les frais de transport et de nourriture sont à la charge des structures.

La coordination régionale prend en charge les pass festival pour le groupe de jeunes et 2 accompagnateurs, et l'hébergement dans la limite des places disponibles.

**Attention : la date du festival étant très proche du démarrage de l'année pour Passeurs d'Images, nous vous invitons à anticiper dès maintenant la participation à ce parcours, et à l'inscrire dans votre calendrier d'action.**

**Vous pouvez en savoir plus / télécharger des documents complémentaires sur le site de l'UFFEJ Bretagne : <http://uffejbretagne.net/passeurs-dimages/actions-regionale>**